



**Liste des emplacements réservés**

Commune	Dénomination	Superficie (m²)	Superficie (m²)
ER 1 Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique	AB 234	58
		236	58
		<b>Total ER 1</b>	<b>116 m²</b>
ER 2 Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique et aménagement du carrefour	AB 131	147
		132	147
		<b>Total ER 2</b>	<b>284 m²</b>
ER 3 Au Village	Agrandissement du cimetière	AB 131	52
		230	160
		239	245
		<b>Total ER 3</b>	<b>557 m²</b>
ER 4 Au Village	Création d'une voie d'accès au cimetière	AB 239	68
		240	68
		<b>Total ER 4</b>	<b>136 m²</b>
ER 5 Au Village	Création d'un cheminement piéton	AB 246	55
		247	55
		<b>Total ER 5</b>	<b>110 m²</b>
ER 6 Sur le village	Création d'une voie d'accès	AB 189	55
		190	55
		<b>Total ER 6</b>	<b>110 m²</b>
		<b>Total ER</b>	<b>1 047 m²</b>

- LEGENDE**
- Zones urbaines, dites zones U**
- Zone UA, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien.
  - Zone UB, zone d'urbanisation plus lâche que celle du centre-bourg ancien regroupant les extensions urbaines récentes.
  - Zone UB2, zone d'urbanisation plus lâche que celle du centre-bourg ancien regroupant les extensions urbaines récentes.
  - Zone UC, couvrant le secteur de la coopérative fromagère.
  - Zone UT, à vocation touristique et de loisir destiné à permettre le développement du village club du Mosabiau.
  - Zone UY, à vocation d'accueil d'activités économiques.
- Zones à urbaniser, dites zones AU**
- Zone 1AU, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat individuel.
  - Zone 2AU, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU.
- Zones agricoles, dites zones A**
- Zone A, couvrant les zones agricoles et comprenant les secteurs:
    - Secteurs Azh, couvrant les zones humides du milieu agricole.
    - Secteur As, couvrant les remises et pâtes de séchage.
    - Secteur At, accueillant des activités agrotouristiques en milieu agricole.
- Zones naturelles et forestières, dites zones N**
- Zone N, couvrant des zones naturelles et des zones forestières et comprenant les secteurs:
    - Secteur Nzhp, couvrant les zones humides du milieu naturel.
    - Secteur Nzh, couvrant la tourbière du centre bourg pouvant être aménagée pour l'accueil du public.
    - Secteur Nlac, correspondant au périmètre de protection autour des lacs d'altitude (300m+ lac de L'Embouteilleux).
- Limites de zones**
- Emplacement réservé
  - Exploitation agricole
  - Construction traditionnelle repérée au titre de l'article L151-19 CU (les éléments de petit patrimoine liés à ces constructions (tours, granges fortifiées, ...) sont concernés par le classement).
  - Site sonore ou point d'ouïe

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques naturels : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : "Plan des secteurs soumis à des risques naturels".

En application de la délibération prise le 20.04.2015, le Droit de Préemption Urbain (DPU) s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
de  
**LES MOUSSIÈRES**

**5b. – Plan de zonage VILLAGE**  
au 1/1 500<sup>e</sup>

Revision prescrite le 20.11.2009  
Dossier arrêté le 10.07.2015  
Mis à l'enquête publique du 16.08.2016 au 15.09.2016  
PLU approuvé le 12.12.2016  
Vu pour rester annexé à la DCM du 12.12.2016

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAUDE  
REÇU LE  
19 DEC. 2016  
Contrôle de Légalité

Le Maire  
ROCHET Christian

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**SCIENCES ENVIRONNEMENT**  
Bureau d'études d'aménagement, conseils et services

AGENCE DE BESANCON - Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON  
Tél : 03.83.53.02.60  
Email : besancon@sciences-environnement.fr  
site internet : www.sciences-environnement.fr

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 93007 LONG LE SAUMER CEDEX  
Tél : 03.84.86.19.10 - 03.84.86.19.19  
Email : contact@jura.soliha.fr - site internet : www.jura.soliha.fr